



Ref : CFVU2023/ D23-1006

**CFVU DU 19 OCTOBRE 2023**

- **DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX RELATIVE AU MASTER CO-ACCREDITÉ MENTION « INFORMATION ET MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE » (IMST).**
- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 octobre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac (vice-présidente de la CFVU),**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**⇒ DÉCIDE**

**Article 1 - Résultats du vote :**

Nombre de membres présents	<b>11</b>
Nombre de membres représentés	<b>12</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>23</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

**Article 2 - Exécution de la présente délibération :**

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 - Publication de la présente délibération :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/10/2023.*

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

**Signé**

Lionel LARRÉ.

**Publié le : 16/11/2023**

**Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 26/10/2023**